



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 24990

Texte de la question

M. Laurent Marcangeli interroge M. le ministre de l'intérieur sur le système de comptage des manifestants qu'utilise la police. En effet, suites aux récentes manifestations des opposants au projet de loi de mariage pour les couples de même sexe incluant l'adoption, les organisateurs de la manifestation chiffrèrent à plus de 1,4 million de manifestants, tandis que les chiffres de la police faisaient état de seulement 300 000 manifestants. Il ne s'agit pas ici d'un relatif écart de 100 000 personnes, mais d'un écart de 1,1 million. Certes, il est compréhensible que les enfants ou les poussettes ne soient pas pris en compte dans le chiffrage de la police, mais il est fortement improbable qu'il s'agisse ici de 1,1 million d'enfants et de poussettes. Enfin, à chaque manifestation ou presque, quels qu'en soient les bords politiques, les revendications, les velléités, la gendarmerie procède elle aussi à un comptage qui varie parfois de façon anormale comparé aux chiffres de la police et qui n'est par ailleurs jamais communiqué publiquement. De fait, il lui demande si l'actuelle méthode de comptage de la police n'est pas à réviser en donnant à la police des outils plus efficaces et plus précis pour permettre à chaque français d'obtenir la réalité des chiffres.

Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode, d'une totale objectivité, est utilisée par les spécialistes de la préfecture de police depuis des années. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation est enregistré. Comme ce fut le cas pour la manifestation du 24 mars 2013, le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 300.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Marcangeli](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24990

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4355

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11414